



# ASSURANCE DES ENTREPRISES POUR LES PSYCHOLOGUES PRATICIENS

## Assurance responsabilité professionnelle des entreprises

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. **L'assurance responsabilité professionnelle des entreprises protège la clinique et ses actifs dans de telles circonstances.**

Cette assurance est recommandée aux :

- personnes propriétaires d'une entreprise constituée en société qui fournissent des services psychologiques dans le cadre de cette entreprise
- entreprises collaborant avec d'autres personnes (p. ex. des psychologues, des assistants, des étudiants et/ou d'autres professionnels) qui fournissent des services pour ou au nom de votre entreprise ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial. Si vous êtes propriétaire unique et que vous travaillez de manière indépendante sans autre professionnel facturant sous votre nom commercial, votre assurance responsabilité professionnelle individuelle vous couvre automatiquement.

## Assurance responsabilité civile générale des entreprises

L'assurance responsabilité civile générale des entreprises protège les entreprises contre les pertes financières en cas de poursuites pour dommages corporels ou matériels causés par vos services ou vos activités commerciales et non liés à la prestation de services professionnels.

L'assurance responsabilité civile générale est recommandée aux membres qui comptent des professionnels travaillant pour leur entreprise ou fournissant des services au nom de leur entreprise, **mais qui n'ont pas de contenu ou de biens à assurer.**

### Faits saillants de l'assurance responsabilité civile générale pour les entreprises :

Blessures corporelles et dommages matériels	5 000 000 \$
Lésion corporelle et préjudices découlant de la publicité	5 000 000 \$
Produit-opérations achevées	5 000 000 \$
Responsabilité patronale éventuelle	5 000 000 \$
Frais médicaux	25 000 \$ par personne
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Automobile de non-propriétaire	5 000 000 \$

## Contenu, perte d'exploitation, et la criminalité

Recommandé aux membres **qui exploitent un cabinet dans lequel ils sont le seul professionnel et ont du contenu ou des biens à assurer.**



**Les contenu** comprennent les articles habituels d'un bureau, y compris les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations.



**L'assurance des pertes d'exploitation** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).



**La garantie contre la criminalité** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à l'entreprise.

### Faits saillants de l'assurance du contenu, des pertes d'exploitation et des vols et la criminalité:

Contenu des bureaux/bris d'équipement	50 000 \$ (Limites plus élevées disponibles)
Perte d'exploitation	Perte réelle subie / 250 000 \$ agrégé
Criminalité	10 000 \$

### Le forfait d'entreprise

Recommandée aux membres **qui exploitent un cabinet avec d'autres professionnels travaillant pour leur entreprise ou fournissant des services au nom de leur entreprise et qui ont du contenu ou des biens à assurer.** Couvre l'assurance responsabilité civile générale pour les entreprises, le contenu, les pertes d'exploitation et la criminalité afin de garantir une protection complète à votre entreprise.

### Faits saillants de l'assurance des entreprises :

Responsabilité civile générale	5 000 000 \$
Contenu	50 000 \$
Criminalité	10 000 \$

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez visiter [www.psychology.bmsgroup.com](http://www.psychology.bmsgroup.com) ou communiquer avec BMS pour souscrire une assurance ou renouveler votre assurance.

**BMS Canada Services de Risques Ltée**

1-855-318-6038

psy.insurance@bmsgroup.com

[www.psychology.bmsgroup.com](http://www.psychology.bmsgroup.com)

### Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS.

